

Affaire Sankara : l'heure de la justice a enfin sonné

Number 818, Fall 2022

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/99650ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (print)

1929-3097 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

(2022). Affaire Sankara : l'heure de la justice a enfin sonné. *Relations*, (818), 10–10.

ESPOIR

AFFAIRE SANKARA : L'HEURE DE LA JUSTICE A ENFIN SONNÉ

Fruit d'une lutte qui dure depuis 25 ans, le procès pour élucider l'assassinat de l'ancien président du Burkina Faso, Thomas Sankara, connaît enfin une avancée qui donne espoir que justice soit rendue. En avril dernier, le tribunal militaire de Ouagadougou, la capitale du pays d'Afrique de l'Ouest, a rendu son verdict : l'ancien président Blaise Compaoré, l'ancien commandant Hyacinthe Kafando et l'ex-chef d'État-major Gilbert Diendéré ont été condamnés par contumace à la prison à vie pour leur responsabilité dans l'assassinat de Sankara.

CETTE CONDAMNATION ET CELLE DE 13 AUTRES PERSONNES POUR ATTENTAT À LA SÛRETÉ DE L'ÉTAT ET COMPLICITÉ D'ATTENTAT EST UNE VICTOIRE IMPORTANTE.

Figure centrale de la révolution burkinabè et icône de la lutte anticoloniale, Thomas Sankara, à la tête du Burkina Faso de 1983 à 1987, défendait le projet anti-impérialiste de rompre les dépendances de son pays et de l'Afrique à l'égard des puissances occidentales. Sous sa présidence, le pays a mis en œuvre des politiques économiques et sociales progressistes de développement endogène et de lutte contre les inégalités. C'est peu dire qu'il dérangeait de puissants intérêts. Il a été tué en 1987 avec 12 de ses compagnons. Blaise Compaoré lui succédera et s'accrochera au pouvoir comme président-dictateur – n'hésitant pas à réprimer ses opposants et à faire de la mort de Sankara un crime nié, dissimulé et impuni.

Pendant des années, toutes les tentatives d'enquête ou de procès pour qu'éclate la vérité au sujet du putsch sanglant de 1987 se sont butées aux refus des autorités burkinabè. Malgré tout, des activistes et avocats ont mené la bataille, parmi lesquels Mariam Sankara, veuve de Thomas, et Aziz Fall, défenseur montréalais des droits humains et coordonnateur de la Campagne Internationale Justice pour Sankara (CIJS), amorcée en 1997. Après des démarches tant auprès des pouvoirs judiciaires locaux qu'auprès du Comité des droits de l'homme de l'ONU, ce sera finalement par la justice militaire burkinabè, représentée par le juge François Yaméogo, que le procès tant attendu débutera, le 11 octobre 2021.

Malgré l'absence de Compaoré lui-même à son procès – ce dernier vivant exilé en Côte d'Ivoire depuis son renversement, en 2014 –, sa condamnation et celle de 13 autres personnes pour attentat à la sûreté de l'État et complicité d'attentat est une victoire importante. Certes, le combat est loin d'être achevé, car on ignore si les condamnés purgeront un jour leur peine. Aussi, plusieurs interrogations demeurent quant à l'implication de la France et de la Côte d'Ivoire dans cette affaire ; cela fera l'objet d'enquêtes dans le deuxième volet du procès. La CIJS a ainsi signalé qu'elle entendait poursuivre la lutte, dans un contexte où le Burkina Faso, en plein processus de réconciliation nationale, pourra difficilement faire fi de l'exigence de justice et de vérité que porte ce jugement tant espéré.



Après le verdict, un rassemblement à Ouagadougou où Thomas Sankara et 12 autres personnes ont été assassinés en 1987.
Photo : PC/Sophie Garcia, 6 avril 2022.